

PAR COURRIEL

Le 7 juillet 2015

**Objet : Demande d'accès concernant des travaux sur la rive du fleuve Saint-Laurent à
Sainte-Croix**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 29 juin 2015 et à notre conversation téléphonique du 7 juillet 2015, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. certificat d'autorisation daté du 25 novembre 2009, 2 pages;
2. lettre datée du 8 juin 2012, 2 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Voici l'adresse internet pour avoir accès au registre public des demandes de certificats d'autorisation : <http://www.registres.mddelcc.gouv.qc.ca/>. Pour le consulter, sélectionnez «Outil de recherche» et précisez votre demande. Vous pouvez aussi faire une demande d'accès aux documents auprès de la Municipalité de Sainte-Croix et/ou auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Sylvie Lessard
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 226
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : sylvie.lessard@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Sainte-Marie, le 25 novembre 2009

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Municipalité de Sainte-Croix
6310, rue Principale
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

N/Réf. : 7450-12-01-28590-05
400662962

Objet : Travaux de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 2 octobre 2009, reçue le 9 octobre 2009 et complétée le 23 novembre 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Réfection d'une section d'un mur de soutènement dans la berge du fleuve Saint-Laurent

Le projet est situé sur le cadastre 3 856 180, en face du 22 rue Bateau, municipalité de Sainte-Croix, Municipalité régionale de comté de Lotbinière.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation daté du 2 octobre 2009, signé par M. Bertrand Fréchette (5 pages et 5 annexes);
- Lettre d'informations supplémentaires adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 19 octobre 2009, signée par M. Stéphane Milot, (1 page).

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

N/Réf. : 7450-12-01-28590-05 - 2 -
400662962

Le 25 novembre 2009

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



IO/LP/lb

Isabelle Olivier, ing.
Directrice régionale de l'analyse et de l'expertise de la
Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

ANALYSÉ PAR: _____

RECOMMANDÉ PAR: _____

VÉRIFIÉ PAR: _____



Sainte-Marie, le 8 juin 2012

Monsieur Stéphane Milot
Directeur des travaux publics
Municipalité de Sainte-Croix
6310, rue Principale
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

N/Réf. : 7450-12-01-28590-06
400924454

Objet : Avis de non-assujettissement - Nettoyage près d'une descente à bateaux au bord du fleuve Saint-Laurent – Municipalité de Sainte-Croix

Monsieur,

À la suite de l'analyse des documents soumis, le 4 mai 2012, pour le projet décrit en rubrique, nous vous informons que votre projet, soit :

Le nettoyage près d'une descente à bateaux au bord du fleuve Saint-Laurent, dans la municipalité de Sainte-Croix,

ne requiert pas l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement [L.R.Q., c. Q-2] (LQE).

En effet, selon les mesures d'atténuation proposées (entretien de la machinerie hors de la rive et l'utilisation de boudins absorbants) et étant donné la nature des travaux, nous jugeons que l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* n'est pas nécessaire.

Toutefois, si vous désirez apporter d'autres modifications au projet décrit dans les documents soumis, nous vous invitons à vérifier auprès de la direction régionale afin d'établir si ces modifications nécessitent l'émission d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

...2

BUREAU DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 257
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : ruth.drouin@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

BUREAU DE LA CAPITALE-NATIONALE
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

La présente ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par d'autres lois ou règlements.

Pour toute question additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec M. Mathieu Delisle, au 418 386-8000, poste 298.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice adjointe
de la Chaudière-Appalaches,



RD/MD/mf

Ruth Drouin, ing., M. Sc.

PRÉPARÉ PAR : Mathieu Delisle
APPROUVÉ PAR : [Signature]